



## CTPC du 26 JUIN 2006

### Déclaration liminaire intersyndicale

Monsieur le Président,

Les organisations syndicales CFDT, CFTC, CGT, FO, SPAC/UNSA, auxquelles s'associe SUD Centrale ont exigé lors du CTPC du 14 juin 2006 que la DPMA publie sur Alizé le compte-rendu intégral de la réunion des experts scientifiques sur le Nadar du 12 juin, en lieu et place du communiqué mensonger mis en ligne par l'administration.

Elles exigent que le ministère renonce à ce déménagement sur un site pollué mettant en danger la santé des agents, en application du principe de précaution.

Nous refusons de siéger à ce CTPC, alors que l'administration continue à être sourde et muette face aux exigences du personnel sur cette question.

Plus généralement nos organisations s'indignent de voir le comité technique paritaire de l'administration centrale de plus en plus vidé de son contenu.

- **SUR LE PLAN BUDGETAIRE**, l'Administration avait pris l'engagement au CTPC du 15 décembre 2005 de faire le point en juin 2006, or **cet engagement n'est pas respecté !**

Le dialogue budgétaire doit couvrir l'ensemble des programmes qui relèvent du CTPC de l'administration centrale, le Service des Pensions et le Sessi.

Il doit permettre de discuter en amont de la pertinence des indicateurs et des choix budgétaires par rapport aux missions, et non pas après les décisions définitives.

Il doit porter sur :

- La présentation des résultats 2005 par rapport aux indicateurs LOLF ;
- Un point d'étape de l'exécution budgétaire en 2006 ;
- Les perspectives 2007 et plus particulièrement les suppressions d'emplois en Centrale. Sur ce point la clarté doit être faite sur le statut des personnels de toutes les associations.

**Une procédure de consultation doit être définie, approuvée en CTPC et mise en œuvre pour les questions budgétaires.**

- **SUR LA POLITIQUE IMMOBILIERE**, la mise en oeuvre de décisions ministérielles prises sans aucune concertation ne tient aucun compte de l'organisation des services, de la situation des agents, de leur santé et de leurs conditions de travail. La gestion comptable prime sur celle des personnels.

**L'illustration la plus alarmante en est faite au travers de la gestion autoritaire des projets d'emménagement vers le NADAR. De même qu'au travers des conditions de travail indignes que vivent nos collègues du bureau 2A à Montparnasse.**

Nous exigeons que soient présentées aux organisations représentatives du personnel avant les prises de décisions définitives l'ensemble de la politique de réimplantation des agents de l'administration centrale vers l'Est de la région parisienne. La politique du secret a montré toutes ses conséquences négatives avec le projet de déménagement au Nadar. Les syndicats, l'ensemble des acteurs de l'hygiène et de la sécurité et de la médecine de prévention doivent être consultés sur les projets immobiliers. Les agents doivent être acteurs d'une politique censée leur apporter de meilleures conditions de travail.

La politique immobilière sous son angle budgétaire (action 5 titre 5 du programme 218) doit nous être présentée de façon détaillée.

**Une procédure de consultation doit être définie, approuvée en CTPC et mise en œuvre pour toutes les prochaines opérations immobilières.**

**Nous n'accepterons plus que les sujets essentiels ne soient inscrits à l'ordre du jour qu'à notre demande insistante, et seulement en « questions diverses » !** Pour mémoire, et sans en faire un catalogue exhaustif : statut des Attachés, volet statutaire de « l'accord Jacob », gestion des non-titulaires, bilan des mouvements des agents de catégories A, B, C, etc.

Si vous aviez consulté les organisations syndicales, en temps et en heure, sur ces différents sujets, importants pour le fonctionnement de l'administration centrale et pour le quotidien des agents, nous ne serions pas contraints de boycotter à nouveau le CTPC.

Nous exigeons la programmation d'un CTPC extraordinaire pour la première quinzaine de septembre 2006 où devront être inscrits à l'ordre du jour les points évoqués, et pris des engagements par la DPMA sur les questions budgétaires et immobilières.

**Paris, le 26 juin 2006**